



J O U R N É E U N I T A I R E D E
GRÈVE ET DE MANIFESTATIONS
LE **10 OCTOBRE** DANS LA **FONCTION PUBLIQUE**

Toutes et tous mobilisés pour gagner !

Les décisions gouvernementales le démontrent: le président de la République, le Premier ministre et le gouvernement mènent une politique au service du profit, des plus riches et du MEDEF.

Face à cette avalanche de mauvais coups, il ne saurait être question de demeurer les bras croisés. Il est d'ailleurs malhonnête de prétendre que l'élection de Macron correspond à une adhésion massive à son programme, tant s'en faut.

C'est pour cela que, sans attendre, la CGT a pris ses

engagements que lorsqu'ils correspondent aux vœux du patronat, puisque, dans un reniement complet, l'inacceptable hausse de la CSG ne sera pas accompagnée de la hausse du pouvoir d'achat promise pour les agents de la Fonction publique, sa simple compensation n'étant même pas acquise !

Là aussi, pour la CGT, l'immobilisme ne pouvait être à l'ordre du jour. C'est pourquoi, nous nous félicitons de l'appel unitaire de tous les syndicats à organiser la riposte le 10 octobre prochain, initiative à laquelle nous avons largement contribué.

À PROPOS DE LA VALEUR DU POINT

Avant de connaître une très modeste revalorisation (0,6 % au 1er juillet 2016 et 0,6 % au 01 février 2017), la valeur du point était gelée depuis 2010.

Ce gel inacceptable avait entraîné des pertes considérables du pouvoir d'achat.

C'est cette situation tout à fait catastrophique qui prévalait toujours à l'arrivée du nouveau gouvernement. De 2010 à août 2017, le point d'indice a décroché d'environ 8 % par rapport à l'inflation.

De manière unilatérale, le ministre a donc annoncé la reprise du gel sur toute la fin de l'année 2017 et l'intégralité de l'année 2018.

Au rythme actuel des prévisions d'inflation, le décrochage de la valeur du point devrait, à la fin 2018, se situer aux environs de 9,5 %!

Au-delà de ces tristes records historiques, ce sont plus de 5 millions de salariés injustement sanctionnés et des centaines de milliers plongés dans des situations d'une gravité extrême.

responsabilités en appelant à la mobilisation de tous les salariés.

C'est particulièrement vrai dans la lutte engagée contre les ordonnances visant à démanteler le Code du Travail et à restreindre encore davantage les droits déjà bien limités des salariés.

Ce mouvement qui concerne tout le monde, secteur privé comme secteur public, est loin, très loin d'être terminé: il s'inscrit résolument dans la durée et va encore monter en puissance.

Il y a urgence pour la Fonction publique:

La Fonction publique et ses agents ne sont pas épargnés par cette accumulation de mesures régressives: nouveau gel de la valeur du point en 2017 et 2018, rétablissement du jour de carence, poursuite et aggravation des suppressions d'emplois, remise en cause des missions, privatisations, amputation massive de budgets socialement utiles... C'est un véritable déluge de reculs qui s'abat sur le service public et donc sur la population.

Enfin, cerise sur le gâteau, Macron ne tient ses

Faisons-nous entendre le 10 octobre:

Le ministre de l'action et des comptes publics a prévu un « rendez-vous salarial » le 10 octobre.

Pas besoin d'être médium pour comprendre qu'à ce stade, cette réunion, dans laquelle Darmanin n'a prévu aucun espace de négociation, n'a pour but que d'habiller de nouvelles et considérables pertes de pouvoir d'achat.

L'heure est donc au rapport de force pour peser sur les choix du gouvernement.

L'urgence est clairement à l'augmentation du pouvoir d'achat et au rattrapage des lourdes pertes intervenues les années passées, en particulier par la revalorisation du point d'indice.

Mais, la mobilisation du 10 octobre ne se limitera pas à cet aspect essentiel.

Cette journée d'action, étape d'un processus, sera aussi l'occasion de faire valoir nos légitimes revendications, tant en matière d'emploi public que sur nos systèmes de retraite, de missions publiques, de conditions de travail...

À PROPOS DU CONTRAT DE CHANTIER

C'est une des mesures les plus nocives des ordonnances sur le Code du Travail.

Faux CDI (puisque'il a une fin prévue au terme de la mission) mais vrai CDD, rendant le salarié encore plus corvéable. Ce dispositif est une attaque en règle contre le CDI.

Comme d'autres éléments (fusion des instances de représentation des personnels, suppression des CHSCT, inversion de la hiérarchie des normes), les agents de la Fonction publique seront de toute évidence impactés. Comment croire que si cette disposition régressive est mise en place pour le secteur privé, elle épargnerait la Fonction publique ? En effet, il faut se souvenir que, à plusieurs reprises ces dernières années, des projets exactement similaires avaient été prévus pour la Fonction publique. La dernière tentative en date est récente puisqu'elle avait été portée lors des négociations sur le protocole SAUVADET. Ce n'est que grâce à l'opposition quasi unanime des syndicats - au premier rang desquels, la CGT - que le « contrat de projet » avait été retiré.

Ensemble, pour :

- ➤ La défense du Statut des fonctionnaires, cadre collectif de garanties pour les agents et les usagers, dans le cadre du combat interprofessionnel contre la casse du Code du Travail et du principe même de garanties nationales;
- ➤ L'augmentation des salaires par une forte revalorisation du point d'indice et des mesures pour rattraper les pertes antérieures;
- ➤ Face à la hausse de la CSG, que nous contestons, l'attribution de points permettant une amélioration du pouvoir d'achat;
- ➤ La reconnaissance du travail effectué dans le déroulement de carrière et donc l'abrogation de toutes les formes de salaire au mérite, dont le RIFSEEP;
- ➤ Des créations d'emplois statutaires et l'arrêt immédiat de toutes les suppressions;

- ➤ Le non-rétablissement du jour de carence;
- ➤ La défense et le développement des missions publiques et l'abandon de tous les projets de privatisation;
- ➤ La revalorisation des carrières, la revalorisation des filières et des corps notamment les corps à prédominance féminine afin d'appliquer le principe : « un salaire égal pour un travail de valeur égale », ainsi que la reconnaissance des qualifications;
- ➤ La reconnaissance de la pénibilité par le maintien et l'extension de la catégorie active;
- ➤ Le maintien et le renforcement de nos systèmes de retraite;
- ➤ La revalorisation urgente des pensions versées;
- ➤ Les moyens nécessaires à la formation professionnelle (et notamment le rétablissement du 1 % CNFPT).

À PROPOS DE LA CSG

Macron, alors candidat à la présidence de la République, l'avait promis, juré : la baisse de la CSG serait non seulement compensée, mais il y aurait un gain de pouvoir d'achat pour tous les salarié-e-s, fonctionnaires compris.

Or, ce qui vient d'être mis sur la table par le ministre Darmanin, c'est une simple compensation et encore, pas totalement garantie. De plus, le système retenu fait appel à une nouvelle indemnité (donc avec un socle très fragile) qui pourrait être dégressive et ne concerner que les agents en place au 31 décembre 2017 !

Pour les plus fortunés, Macron tient ses engagements et même au-delà. Pour les travailleurs, notamment les plus pauvres, les promesses sont vite oubliées...



**TOUTES ET TOUS
EN GREVE
ET DANS LES
MANIFESTATIONS
LE 10 OCTOBRE**